

La Maire

**ARRETE**  
*portant délégation partielle de fonction*

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire,

**Arrête**

Pendant l'absence de Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire, du 19 au 29 octobre 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée, pour les affaires relevant de son ressort, à Monsieur Hervé POLESI, adjoint à la Maire.

Fait à Strasbourg, le 14 OCT. 2022

  
Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 14 OCT. 2022  
Publié à compter du : 14 OCT. 2022  
Notifié le : 14 OCT. 2022  
Certifié exécutoire le : 14 OCT. 2022  
(article L 2131-1 et 2 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)

La Maire

  
Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées